



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 11 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi onze juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 7 juin 2019.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET, M. Sylvain BIRONNEAU à Mme Christelle LECOMTE, M. Stéphane GABUCCI à Mme Véronique BAUDRY.

**Excusée** : Mme Claire GUENVER.

**Absent** : M. Jean-Claude MATHE.

Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h45**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>14</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>3</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>17</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

### FINANCES COMMUNALES

#### I – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le projet de Décision Modificative n°2 au Budget 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

**ADOpte** la Décision Modificative n°2 au Budget 2019 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
67	673	Titres annulés	5,60 €				
022	22	Dépenses imprévues	-5,60 €				
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (travaux trottoirs RD 939)	12 773,86 €				
023		Virement à la section d'investissement	-12 773,86 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
				021		Virement de la section de fonctionnement	-12 773,86 €
				040	2804132	Bâtiments et installations	12 773,86 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

Opération  
d'ordre

#### II – TARIFS COMMUNAUX - ESPACE JEUNES

Vu la proposition de la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse » réunie le 11 avril 2019,

Vu l'avenant n°3 au règlement intérieur de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**:

- **DECIDE** de modifier le tarif d'adhésion des enfants en fin de CM2 et de le fixer à 16 euros pour les mois de juillet et août ET l'année scolaire qui suit,
- **ADOpte** les termes de l'avenant n°3 du règlement intérieur de l'Espace Jeunes en conséquence,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **III – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE MELUSINE :**

- **REFECTION DE LA TOITURE**
- **POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**
- **MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE**

**Considérant** l'estimation du montant total des travaux à 92 707,88 euros H.T., soit 111 249,46 euros T.T.C. :

<b>DEPENSES (H.T.)</b>	
Réfection de la toiture en tuiles	33 000,00 €
Réfection de la toiture : bacs acier et panneaux photovoltaïques	52 480,06 €
Modernisation de l'éclairage intérieur	3 802,92 €
Rénovation du plafond	2 895,78 €
Location d'une nacelle	529,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 707,88 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Charente Maritime pour les travaux de rénovation de la salle Mélusine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **IV – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PIERRE LEVEE :**

- **RENOVATION DE DEUX CLASSES**
- **AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE JEUX DANS LA COUR DE RECREATION**

**Considérant** l'estimation du montant total des travaux à 21 267,26 euros H.T., soit 25 520,71 euros T.T.C. :

<b>DEPENSES (H.T.)</b>	
Rénovation du plafond	1 379,50 €
Fourniture de pavés LED	726,10 €
Fourniture et pose de nouveaux blocs secours	1 282,16 €
Fourniture et pose de rideaux	1 277,00 €
Fourniture et pose de jeux	16 602,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 267,26 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Charente Maritime pour les travaux de rénovation des salles de classe et d'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de récréation de l'école élémentaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **ENFANCE - JEUNESSE**

### **V – REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS) ET DE LA PAUSE MERIDIENNE**

**Vu** le projet de règlement intérieur proposé par la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs et de la pause méridienne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement intérieur ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **VI – CHOIX D'UNE NOUVELLE DENOMINATION DU CENTRE DE LOISIRS**

Sur la base de diverses propositions d'enfants, de familles et d'animateurs, le Conseil municipal a décidé d'attribuer un nouveau nom au centre de loisirs de La Jarne : « Crock loisirs ».

## **VOIRIES-RESEAUX**

### **VII - CONVENTION PREALABLE POUR L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS COMMUNS - LOTISSEMENT « L'ANGLET »**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune les terrains et équipements communs du lotissement « L'Anglet », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **VIII – CONVENTION DE MUTUALISATION - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE L'ASSOCIATION « LA SLEP » ET D'UN MINIBUS**

**Vu** le projet de convention de mutualisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation et de mise à disposition de deux adjointes d'animation et du minibus 9 places auprès de l'association la SLEP à Aytré, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **IX - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**Vu** le tableau des effectifs de la commune de La Jarne,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DESIGNE** un agent de la commune, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- **DIT** que l'agent bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **X – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT GESTIONNAIRE DE LA FOURRIERE ANIMALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE AUPRES DE LA COMMUNE DE LA JARNE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire de la fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle auprès de la commune de La Jarne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, en remplacement de la Saxo électrique, un autre **véhicule électrique** a été acheté par la commune : une Zoé.
- Monsieur le Maire annonce qu'un Conseil municipal aura lieu début juillet, après le Conseil communautaire du 4 juillet 2019.

La séance est levée à **21 heures 35**.

A La Jarne, le 11 juin 2019,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 11 juin 2019 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 11 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi onze juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 7 juin 2019.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET, M. Sylvain BIRONNEAU à Mme Christelle LECOMTE, M. Stéphane GABUCCI à Mme Véronique BAUDRY.

**Excusée** : Mme Claire GUENVER.

**Absent** : M. Jean-Claude MATHE.

Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h45**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>14</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>3</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>17</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

### FINANCES COMMUNALES

#### I – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le projet de Décision Modificative n°2 au Budget 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

**ADOpte** la Décision Modificative n°2 au Budget 2019 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
67	673	Titres annulés	5,60 €				
022	22	Dépenses imprévues	-5,60 €				
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (travaux trottoirs RD 939)	12 773,86 €				
023		Virement à la section d'investissement	-12 773,86 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
				021		Virement de la section de fonctionnement	-12 773,86 €
				040	2804132	Bâtiments et installations	12 773,86 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

Opération  
d'ordre

#### II – TARIFS COMMUNAUX - ESPACE JEUNES

Vu la proposition de la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse » réunie le 11 avril 2019,

Vu l'avenant n°3 au règlement intérieur de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**:

- **DECIDE** de modifier le tarif d'adhésion des enfants en fin de CM2 et de le fixer à 16 euros pour les mois de juillet et août ET l'année scolaire qui suit,
- **ADOpte** les termes de l'avenant n°3 du règlement intérieur de l'Espace Jeunes en conséquence,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **III – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE MELUSINE :**

- **REFECTION DE LA TOITURE**
- **POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**
- **MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE**

**Considérant** l'estimation du montant total des travaux à 92 707,88 euros H.T., soit 111 249,46 euros T.T.C. :

<b>DEPENSES (H.T.)</b>	
Réfection de la toiture en tuiles	33 000,00 €
Réfection de la toiture : bacs acier et panneaux photovoltaïques	52 480,06 €
Modernisation de l'éclairage intérieur	3 802,92 €
Rénovation du plafond	2 895,78 €
Location d'une nacelle	529,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 707,88 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Charente Maritime pour les travaux de rénovation de la salle Mélusine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **IV – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PIERRE LEVEE :**

- **RENOVATION DE DEUX CLASSES**
- **AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE JEUX DANS LA COUR DE RECREATION**

**Considérant** l'estimation du montant total des travaux à 21 267,26 euros H.T., soit 25 520,71 euros T.T.C. :

<b>DEPENSES (H.T.)</b>	
Rénovation du plafond	1 379,50 €
Fourniture de pavés LED	726,10 €
Fourniture et pose de nouveaux blocs secours	1 282,16 €
Fourniture et pose de rideaux	1 277,00 €
Fourniture et pose de jeux	16 602,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 267,26 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Charente Maritime pour les travaux de rénovation des salles de classe et d'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de récréation de l'école élémentaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **ENFANCE - JEUNESSE**

### **V – REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS) ET DE LA PAUSE MERIDIENNE**

**Vu** le projet de règlement intérieur proposé par la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs et de la pause méridienne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement intérieur ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **VI – CHOIX D'UNE NOUVELLE DENOMINATION DU CENTRE DE LOISIRS**

Sur la base de diverses propositions d'enfants, de familles et d'animateurs, le Conseil municipal a décidé d'attribuer un nouveau nom au centre de loisirs de La Jarne : « Crock loisirs ».

## **VOIRIES-RESEAUX**

### **VII - CONVENTION PREALABLE POUR L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS COMMUNS - LOTISSEMENT « L'ANGLET »**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune les terrains et équipements communs du lotissement « L'Anglet », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **VIII – CONVENTION DE MUTUALISATION - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE L'ASSOCIATION « LA SLEP » ET D'UN MINIBUS**

**Vu** le projet de convention de mutualisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation et de mise à disposition de deux adjointes d'animation et du minibus 9 places auprès de l'association la SLEP à Aytré, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **IX - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**Vu** le tableau des effectifs de la commune de La Jarne,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DESIGNE** un agent de la commune, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- **DIT** que l'agent bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **X – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT GESTIONNAIRE DE LA FOURRIERE ANIMALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE AUPRES DE LA COMMUNE DE LA JARNE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire de la fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle auprès de la commune de La Jarne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, en remplacement de la Saxo électrique, un autre **véhicule électrique** a été acheté par la commune : une Zoé.
- Monsieur le Maire annonce qu'un Conseil municipal aura lieu début juillet, après le Conseil communautaire du 4 juillet 2019.

La séance est levée à **21 heures 35**.

A La Jarne, le 11 juin 2019,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 11 juin 2019 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*